

Les Lundis du CPSF en Ile-de-France



Ensemble pour une école pleinement inclusive

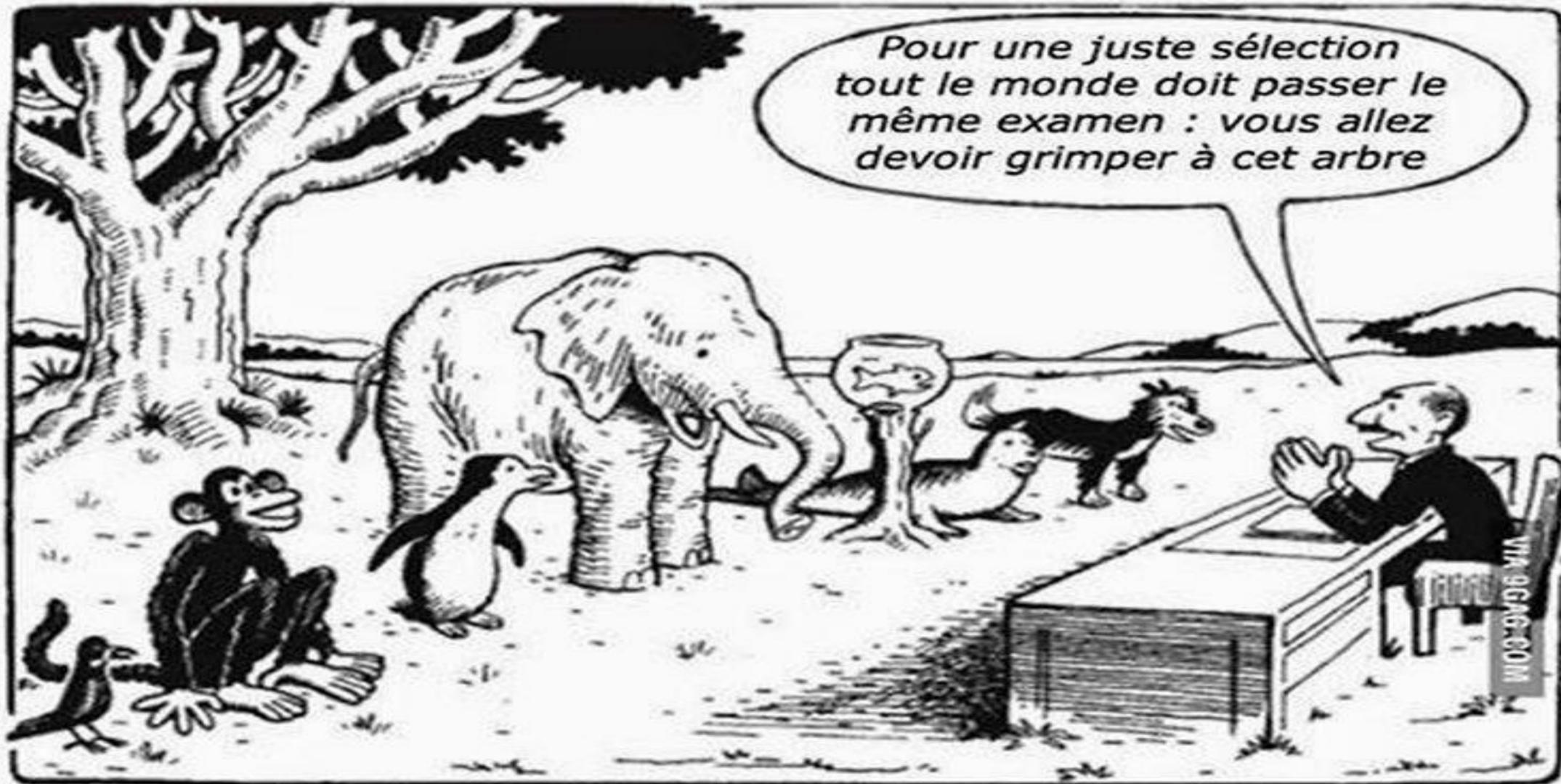
Comité paralympique et sportif français

2022 2023

Grégory Wirth

Inspecteur ASH Conseiller technique Ecole inclusive
Service académique de l'École inclusive

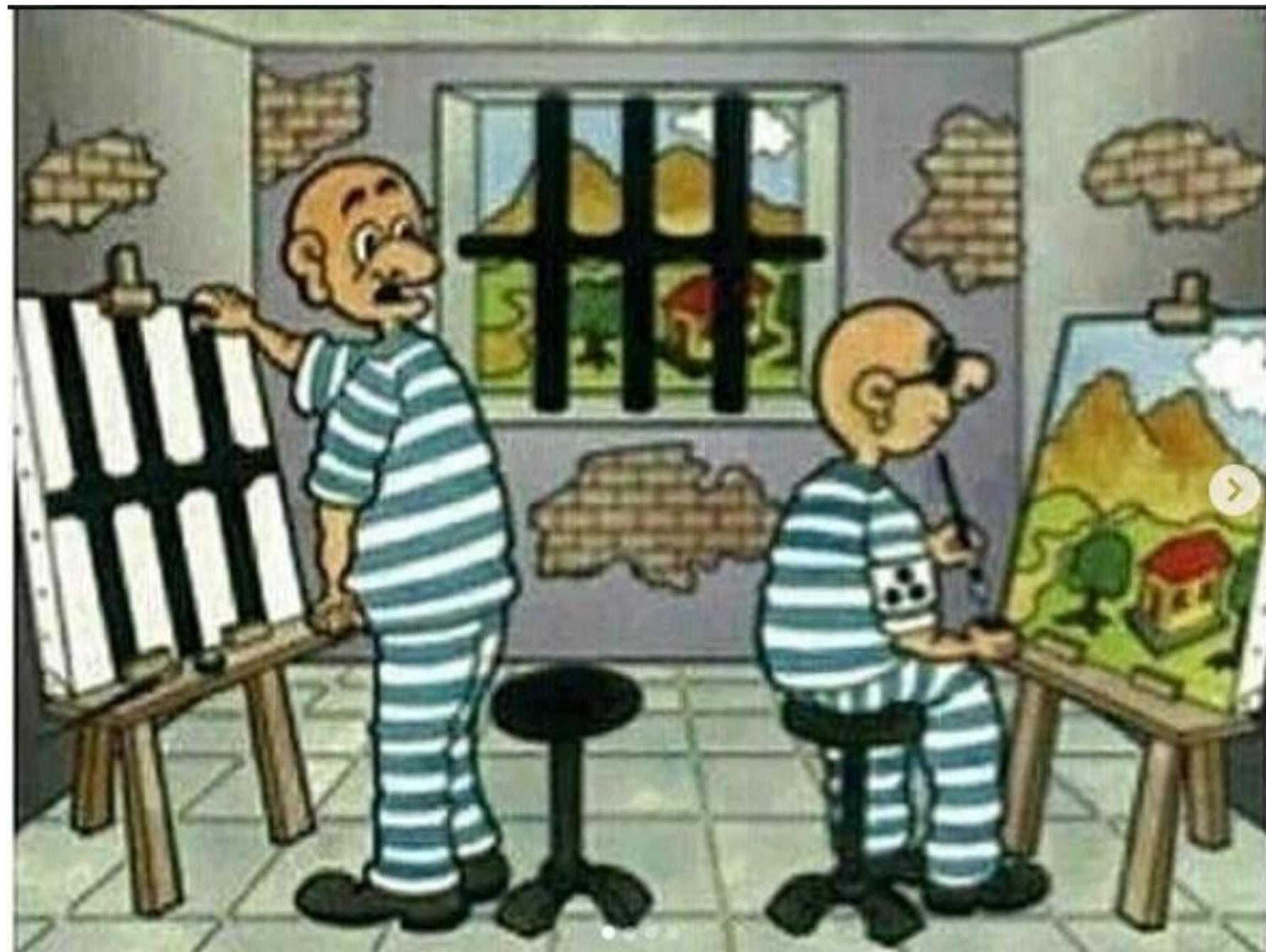




Notre système éducatif

"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson par sa capacité à grimper aux arbres, il passera sa vie entière persuadé qu'il est totalement stupide."





« la variabilité est la règle, pas l'exception »

Todd Rose, de la *Graduate School of Education, Harvard* et de *Project Variability*



De l'inclusion scolaire à l'école inclusive

De 25 élèves + 1 élève handicapé à 26 élèves dont 1 élève handicapé

- **1975** La loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées
- **2005** La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **2013** La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- **2019** La loi n°2019-791 du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance

Pour aller plus loin:

- [Apprendre \(dans\) l'école inclusive, Ifé n° 127 janvier 2019](#)
- [Enseignement inclusif: préparer tous les enseignants à enseigner à tous les élèves, UNESCO, oct 2020](#)



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



CNSEI 25 juillet 2022



Réunion du comité national de suivi de l'École inclusive CNSEI du 25 juillet 2022

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/reunion-du-comite-national-de-suivi-de-l-ecole-inclusive>

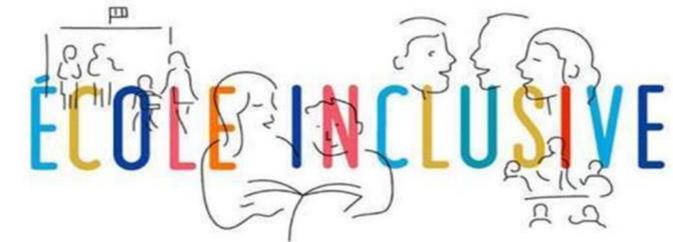
Un comité national de suivi de l'école inclusive (CNSEI) s'est réuni le 25 juillet 2022, présidé par Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, en présence des membres du comité de suivi.

Les priorités suivantes ont été avancées au cours du comité :

- La situation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- L'évaluation des besoins des élèves, des accompagnements et des adaptations pédagogiques.
- La nécessaire coopération entre les acteurs
- La scolarisation des élèves en situation de handicap en chiffres (rentrée 2022)
- Le dialogue renforcé avec les familles



CNSEI 25 juillet 2022



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

La scolarisation des élèves en situation de handicap en chiffres (rentrée 2022)

Le chemin parcouru depuis la loi fondatrice de 2005 est conséquent.

- Plus de 430 000 élèves en situation de handicap accueillis dans les établissements scolaires à la rentrée 2022. Ce nombre a été triplé en moins de 15 ans.
- 67 000 élèves scolarisés en établissement hospitalier ou en établissement médico - sociaux.
- La loi de finances 2022 consacre 3,5 milliards d'euros à l'école inclusive, soit 211 millions d'euros de plus que l'année précédente.

Cette augmentation, constante et importante, de la scolarisation des enfants en situation de handicap, tant dans le premier que le second degré, n'est possible que grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés, et au développement de mesures d'accompagnement des élèves dans leur accès à l'éducation. Ces efforts doivent être prolongés, renforcés et amplifiés.

Ainsi, à la rentrée 2022 :

- 303 nouveaux dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) seront créés portant leur nombre total à 10 272.
- Pour poursuivre les objectifs de la stratégie nationale autisme et troubles du neuro développement, 84 nouveaux dispositifs pour les enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) sont créés à la rentrée 2022, en maternelle comme à l'école élémentaire : unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA), unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)
- Des unités d'enseignement pour les enfants polyhandicapés seront également créées.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
25 juillet 2022

RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DE L'ÉCOLE INCLUSIVE



CIH 6 octobre 2022

RENDRE L'ÉCOLE PLUS INCLUSIVE

- 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2022. Ils étaient 321 000 élèves en 2017.
- 4 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires ont été recrutés à la rentrée scolaire de 2022, soit 132 000 AESH mobilisés pour accompagner la scolarisation en milieu ordinaire.
- 67 000 élèves sont scolarisés en établissements hospitaliers ou en établissements médicosociaux, à la rentrée 2022.
- 1 0 272 dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueillent 118 000 élèves en 2022. Ils étaient 93 000 à suivre une scolarité en Ulis en 2017.
- Plus de 400 dispositifs spécifiques pour les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme sont opérationnels à la rentrée 2022.
- 23 unités d'enseignement externalisées pour les enfants polyhandicapés sont déployées sur le territoire, dont 12 unités supplémentaires ouvertes en 2022.
- 3,5 milliards d'euros sont consacrés à l'école inclusive en 2022, soit 211 millions d'euros de plus que l'année précédente.

EN ROUTE VERS LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP !

La 6e Conférence nationale du handicap est un rendez-vous sous l'autorité du Président de la République, programmé tous les 3 ans entre les citoyens et le Gouvernement.

L'OBJECTIF PRINCIPAL EST DE DÉBATTRE « DES ORIENTATIONS ET DES MOYENS DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES ».

L'acte II de l'école et de l'université inclusives : la scolarisation des élèves en situation de handicap a connu, depuis la loi de 2005, de réelles avancées, mais des obstacles persistent pour que chacune et chacun d'entre eux bénéficient de l'accompagnement adapté à ses besoins. Comment lever les obstacles les plus importants et aller, ensemble, vers une école toujours plus inclusive ? Comment accompagner ces enfants dans l'école, quel soutien des enseignants ? Comment rendre l'enseignement supérieur accessible aux étudiants en situation de handicap encore trop peu nombreux à poursuivre leurs études ? Comment mieux sensibiliser et former les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur aux enjeux du handicap.

L'ÉCOLE INCLUSIVE : UNE PRIORITÉ NATIONALE



Simplification des démarches,
amélioration des parcours et renforcement humain :

Plus de
300 000
élèves en situation
de handicap accueillis
à l'École



SOUTENIR

- ☑ Informer avec la cellule Aide handicap École
0800 730 123
Communication gratuite du lundi au vendredi de 9h à 17h
aidehandicapecole@education.gouv.fr
- ☑ Définir le scénario de scolarisation de chaque enfant avec la Maison départementale des personnes handicapées
- ☑ Mettre en place pour chaque élève un projet personnalisé de scolarisation (PPS) – scolarisation individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social ; avec aménagements ou matériels particuliers, avec ou sans accompagnement humain
- ☑ Aménager les épreuves du bac
40 967 candidats concernés en 2017

RENFORCER

- ☑ Renforcer la formation des enseignants spécialisés
- ☑ Renforcer la qualité de la scolarisation de la maternelle à l'université, grâce au 4^e plan autisme
- ☑ Renforcer les outils numériques

ACCOMPAGNER

- ☑ Augmenter le nombre de structures d'accueil avec :
 - 8 354 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) pour les 1^{er} et 2^e degrés.
 - 100 000 enfants accueillis dans les unités d'enseignement rattachées aux établissements médicosociaux
- ☑ Augmenter le recrutement
+ 8 068 emplois pérennes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en 2017
- ☑ Au total, plus de
80 000 accompagnants :
50 000 contrats aidés
et **30 000** AESH

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

- Mieux informer, former et accompagner les enseignants
- Multiplier et diversifier les modes de scolarisation
- Adosser l'offre médico-sociale à l'école de la République (2018 à 2022)
- Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un diplôme ou une certification professionnelle
- Améliorer le recrutement et l'organisation du dispositif d'accompagnement des élèves handicapés
- Transformer durablement l'accompagnement des élèves en situation de handicap





Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019



Création d'instances locales d'évaluation qui s'appuieront sur l'outil d'évaluation Qualinclus

PPCR

Suivre et évaluer les parcours des élèves

Le directeur accueille et explique les missions

Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative

6h pris sur les 48h de service pour prendre le temps d'échanger avec les partenaires

Accompagner les enseignants

Formations ASH à destination des enseignants

Plateforme Cap école inclusive

Mieux accueillir les parents et les élèves

Création du livret de parcours inclusif

Un dialogue d'accueil de l'enfant entre la pré-rentrée et l'automne

Cellule d'écoute et de réponses aux parents à la DSDEN

les PIAL Pôle inclusif d'accompagnement spécialisé

Coordonner les moyens humains à l'échelle d'une circonscription ou bassin AESH ou EPLE

Mise en place des PIAL

Instituer un service départemental Ecole inclusive

Cellule d'accueil et d'écoute pour apporter des réponses aux parents rapidement

Gestion RH des AESH

Simplification des démarches

Rentrée 2019 Pour une école inclusive



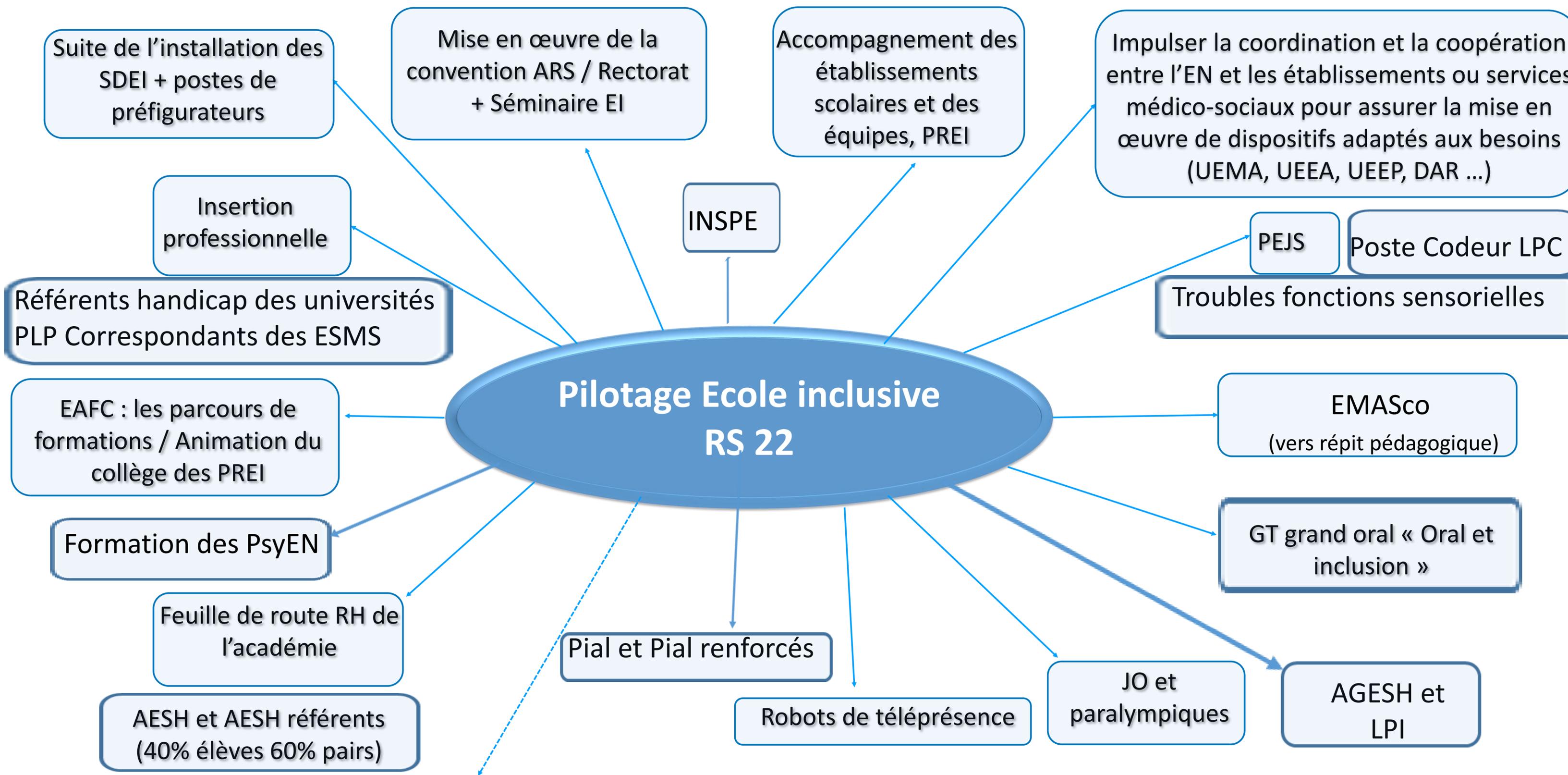
Feuille de route



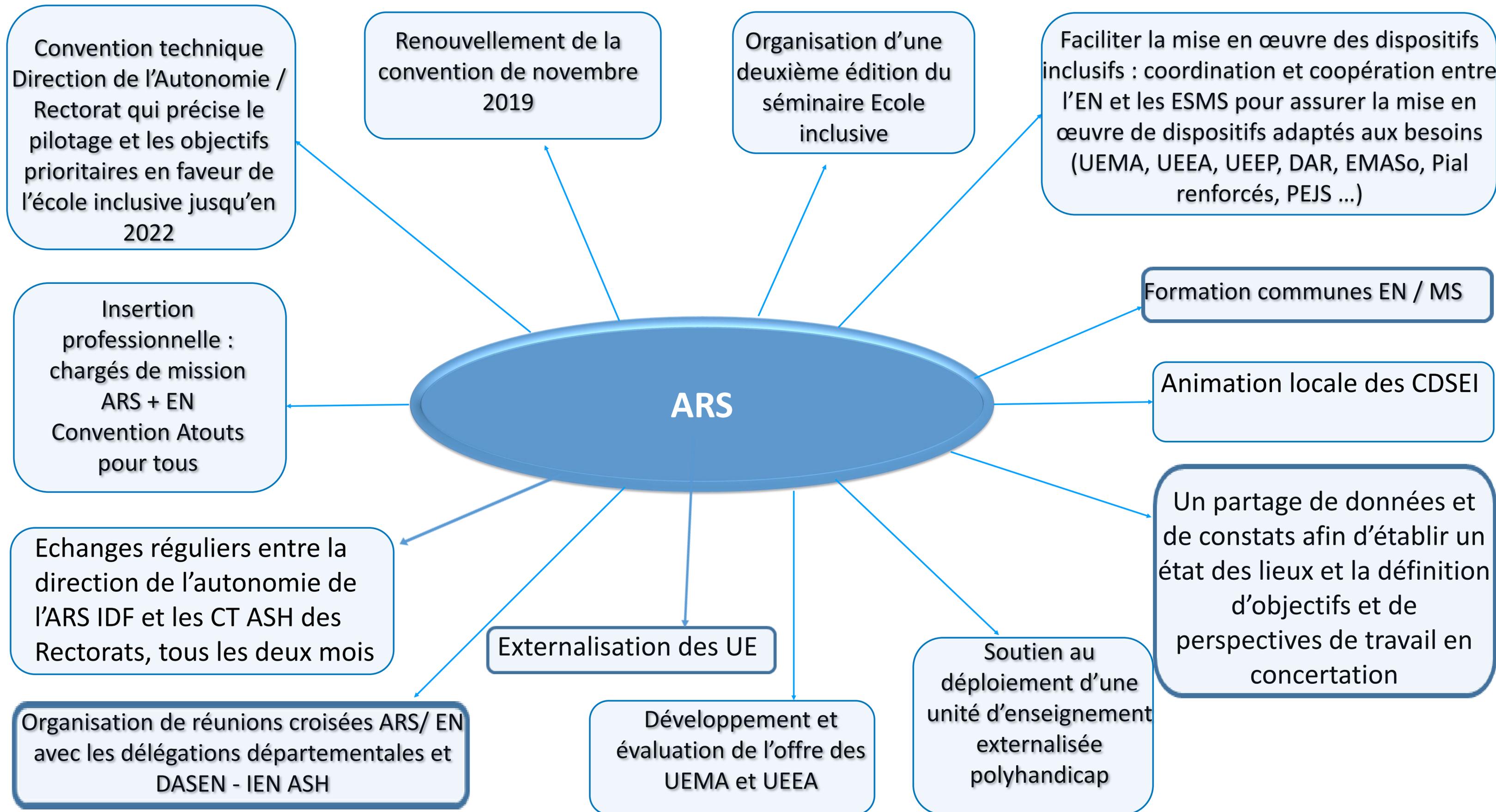
Quelques chiffres :

- Plus de 34 000 élèves en situation de handicap dans l'académie
- Plus de 28 000 élèves en situation de handicap en milieu ordinaire
- Près de 6000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé
- 60% des élèves en situation de handicap bénéficient d'une notification d'accompagnement humain. 73% des élèves du 1er degré et 42% des élèves du 2d degré
- Une augmentation plus importante dans le 2d degré (+7%) que dans le 1er degré (+2%)
- 7000 ETP AESH + 24% depuis 2017





Autres thématiques avec le collège des IEN ASH: Segpa / EREA / Milieu carcéral / CEF / EHP / EFIV / Dispositifs Ulis / MPA / Apadhe ...
 Service Académique de l'Ecole Inclusive Rentrée scolaire 2022 Grégory WIRTH





Le Service départemental de l'école inclusive

Ses objectifs

- Mieux accueillir les parents et les élèves ;
- Simplifier les démarches administratives ;
- Former et accompagner les enseignants ;
- Professionnaliser les accompagnants d'élèves en situation de handicap ;
- S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Structurer la coopération entre les professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires.



SERVICE ÉCOLE INCLUSIVE

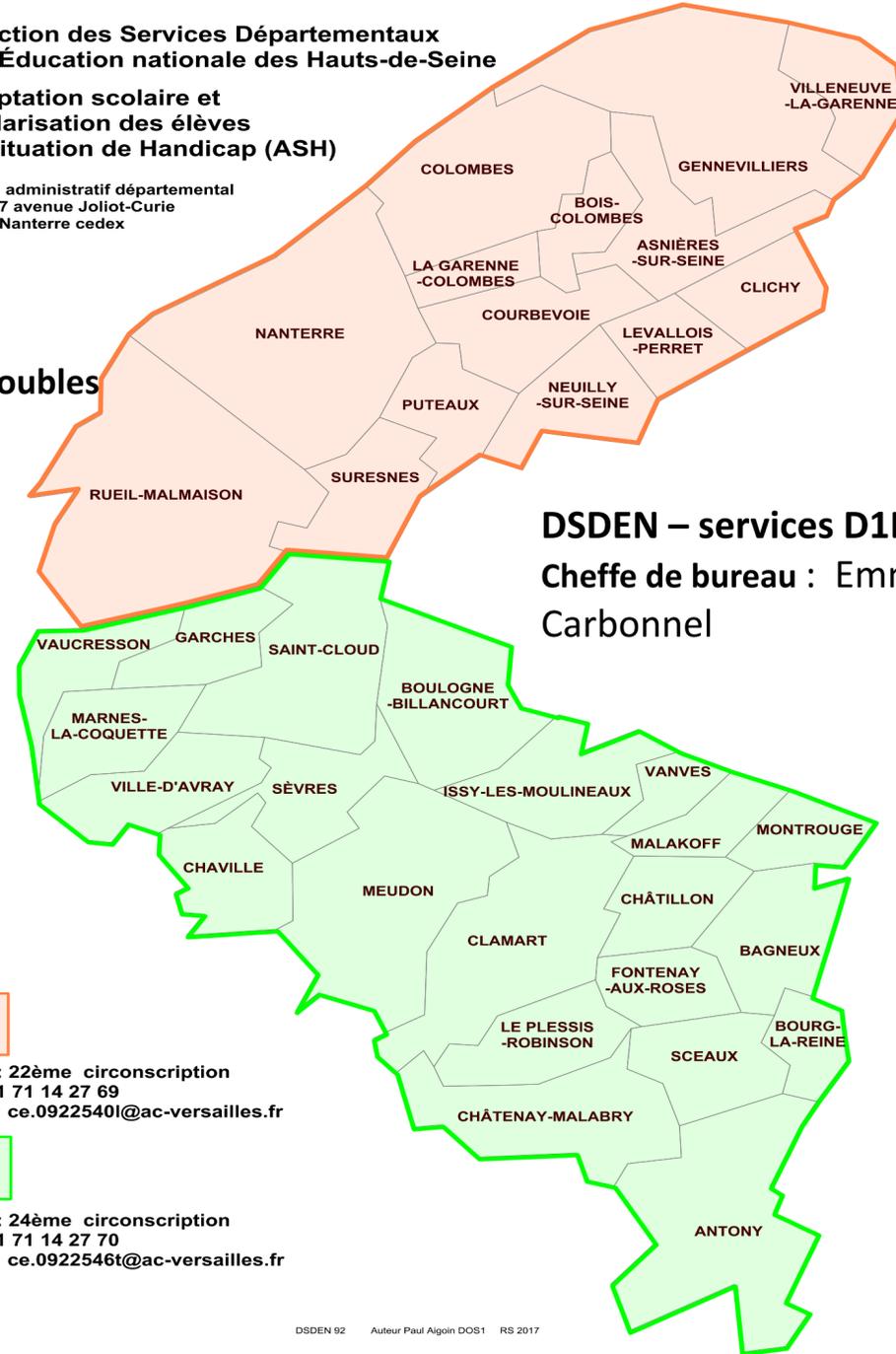
2 circonscriptions « nord » et « sud »



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)

Centre administratif départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex



ASH Nord
22^{ème} circonscription
01 71 14 27 69
Ce.0922540l@ac-versailles.fr



IEN ASH – Sylvain Le Loch

Référent territoriale des bassins de Gennevilliers, Nanterre et Neuilly
Secrétariat :
Mikaël Bochetti

CPC ASH :
Denis Maupas
Florence Harencyk



3 CPC EI
Céline Mallejac
Thibaut Salem
Edith Azais



1 professeur ressources dépa pour les TSA
Véronique Schmitt



1 Service départemental de coordonnateurs des AESH



CDOEA (commission d'orientation pour les enseignements adaptés...)

@ac-versailles.fr
valerie.barbet@ac-versailles.fr



3 enseignantes itinérantes pour les troubles auditifs, visuels, moteurs :

ash92.handicauditif@ac-versailles.fr
ash92.handicapvisuel@ac-versailles.fr
ash92.handicapmoteur@ac-versailles.fr



ASH Sud
24^{ème} circonscription
01 71 14 27 70
Ce.0922546t@ac-versailles.fr

IEN ASH – Catherine Cotonat

Référente territoriale des bassins de Boulogne, Vanves et Antony

Secrétariat :
Kelly Gradel



2 CPC ASH :
Béatrice Clément
Clotilde Tellier



3 CPC EI
Nathalie Bois-Masson
Faustine Suong
Elisabeth Simonnet



SAPAD (scolarisation domicile des enfants malades, hospitalisés...)
ce.la92.saspad92@ac-versailles.fr



Les dispositifs collectifs inclusifs

Rentrée 2022

68 ULIS écoles
65 publiques + 3 privées



1 ouverture

Meudon
Jules Ferry

65 ULIS collèges
60 publiques + 5 privées



2 ouvertures

Issy les Moulineaux
Georges Mandel
Le Plessis-Robinson
Romain Rolland

17 ULIS lycées
14 publiques + 3 privées



2 ouvertures

La Garenne-Colombes
La Tournelle (en réseau avec Anatole France – Colombes)

Bois-Colombes
Balavoine (en réseau avec Anatole France – Colombes)

6 UEMA
5 publiques + 1 privée



dont **1** ouverture 2022

2 UEEA
1 publique + 1 privée

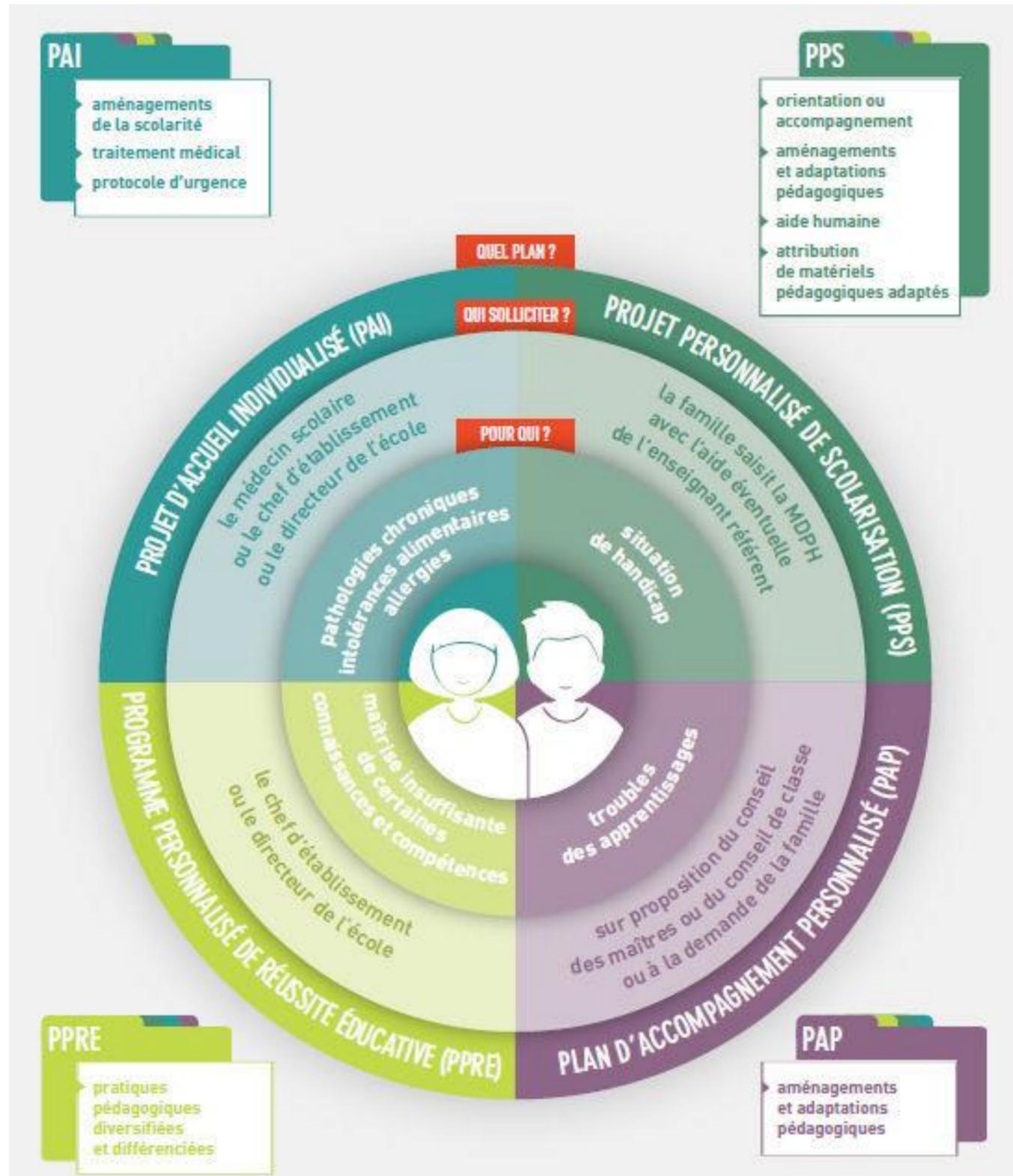


Pas d'ouverture 2022

	2016	2018	2019	2020	2021	2022
UEMA	Neuilly	Courbevoie	Malakoff	Gennevilliers	Suresnes	Bagneux
UEEA		Courbevoie			Colombes	



Les réponses de droit commun



Les différents dispositifs pour les élèves à besoins particuliers

1 PPS : Projet personnalisé de scolarisation

- Pour tous les élèves ayant une reconnaissance MDPH.
- Volet scolaire du PPC (Plan personnalisé de compensation)
- Élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- Il doit être transmis après le passage en CDAPH.
- C'est sa nature juridique qui le rend opposable.

2 PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

- Concerne les élèves ayant un diagnostic de trouble d'apprentissage
- Mis en place à la demande de la famille ou de l'école, dans l'attente de la reconnaissance MDPH ou par choix de la famille.
- Il ne doit pas être imposé surtout s'il existe un dossier MDPH.
- C'est un dispositif interne à l'éducation nationale

3 PAI : Plan d'accueil individualisé

- S'adresse aux enfants ayant une maladie chronique, une allergie alimentaire...
- Il peut être mis en place de manière individuelle ou se cumuler avec un PPS ou un PAP

4 PAOA : Programmation adaptée des objectifs d'apprentissage

- Se cumule uniquement avec un PPS
- Permet d'obtenir une dérogation sur la totalité des programmes scolaires en vigueur

Références légales :
 PPS : Article L.112-2 du code de l'éducation
 PAP : Article D.322-3 du code de l'éducation
 PAI : Article D.351-9 du code de l'éducation
 PAOA : Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016



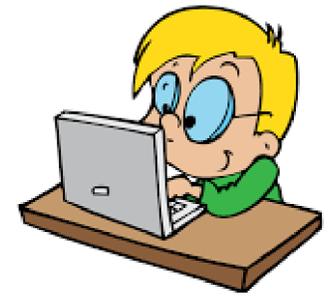
La compensation

Les décisions de la CDAPH notifiées

- Une aide humaine à titre individuel (AESHS i) à titre mutualisé (AESHS m) à titre collectif (AESHS co)

- Matériel pédagogique adapté (MPA)

- Le maintien en maternelle



- Des dispositifs d'accompagnement

- En milieu ordinaire ULIS école-collège-lycée
- Dispositif d'auto-régulation (DAR)

- SESSAD Services de Soins à Domicile

- Etablissements Sanitaires et Médicaux Sociaux:

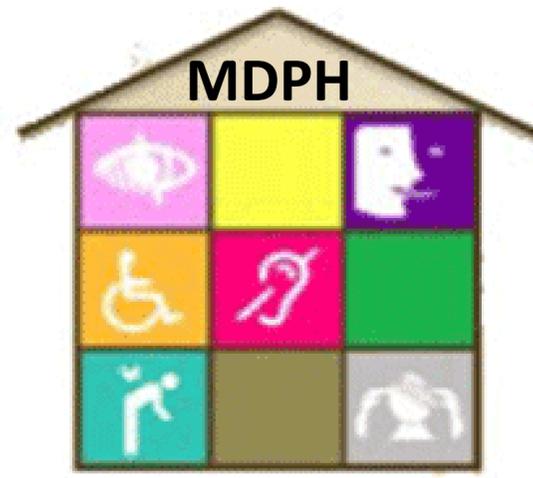
- Instituts Médico-Educatifs (IME) / UEE, UEEP, UEMA, UEEA
- Institut d'Education Motrice (IEM)
- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)

- CNED Spécialisé

- Des aménagements pour les examens et contrôles

- Transport domicile-école





<http://ressources-ecole-inclusive.org/les-posters-ecole-inclusive/>



<https://batg9.glideapp.io/>



L'accessibilité



Pouvez-vous
pelleter la rampe,
svp

Mais si vous pelletez
la rampe, tout le
monde pourra
entrer!



INSPIRED BY A PUBLIC SCHOOL STUDENT WITH DISABILITIES

© 2002 MICHAEL F. GIANGRECO, ILLUSTRATION BY KEVIN RUELLE
PEYTRAL PUBLICATIONS, INC. 952-949-6707 WWW.PEYTRAL.COM

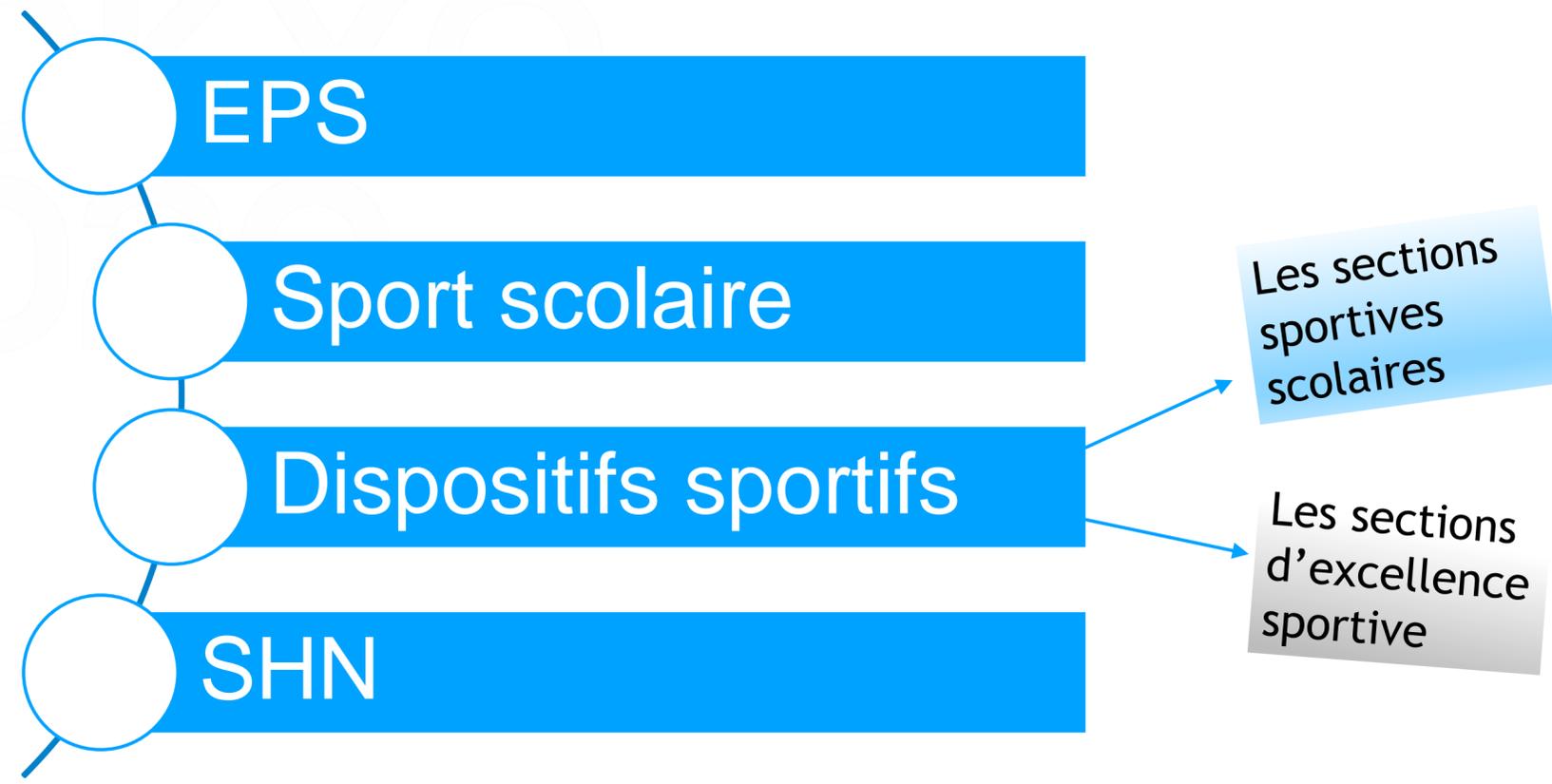
CLEARING A PATH
FOR PEOPLE WITH SPECIAL NEEDS
CLEARS THE PATH FOR EVERYONE!

Tous ces enfants attendent pour
utiliser les escaliers. Quand,
j'aurai fini de les pelleter, je ferai
la rampe.

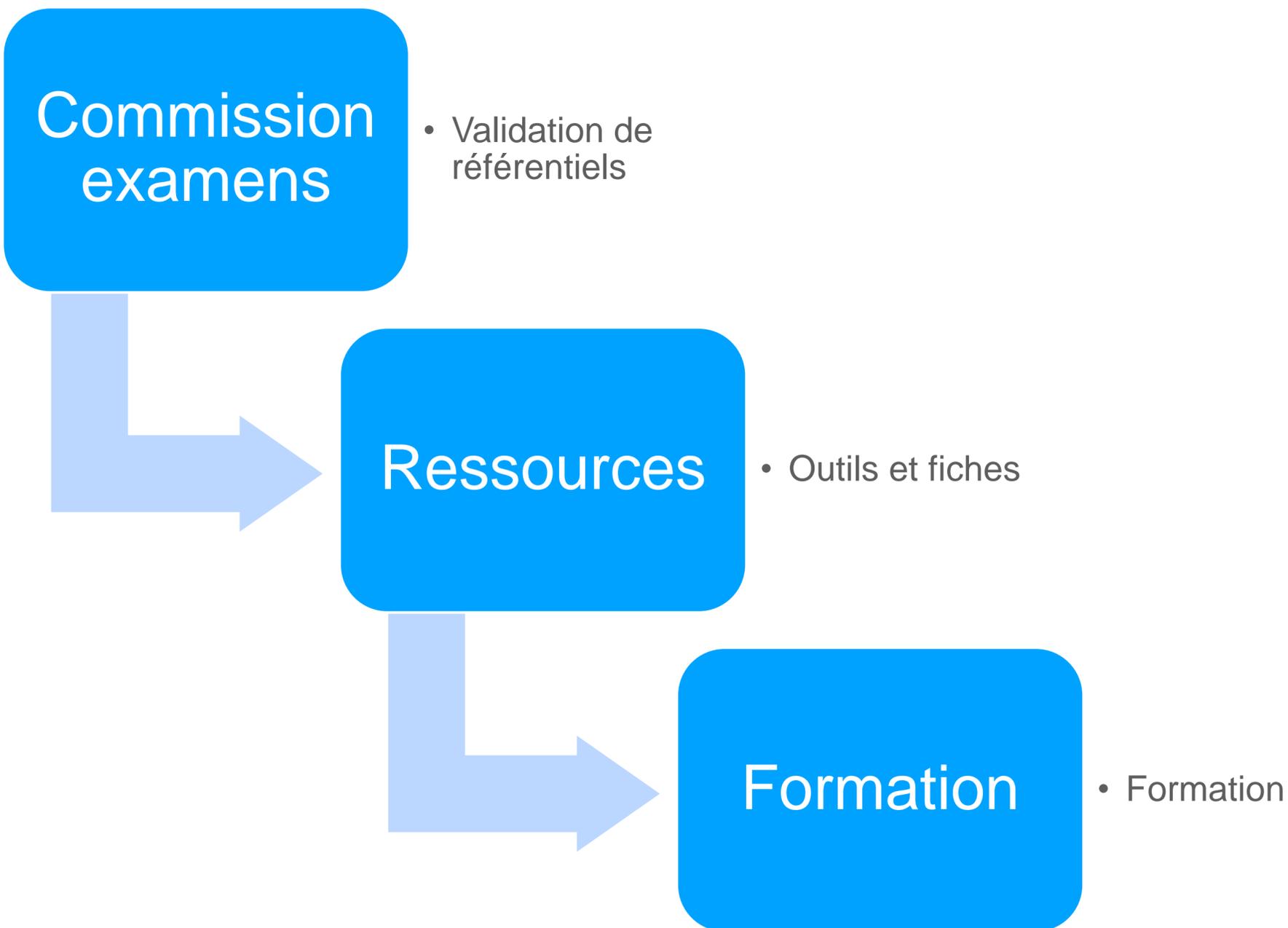




Le paysage sportif à l'école



Le groupe ressource EPS adaptée



Des exemples de ressources utiles pour les enseignants

(disponibles sur le site « ac versailles EPS »)

- Pour les examens des référentiels d'épreuve spécifiques : demi-fond fauteuil, tir à la sarbacane tennis de table, natation de distance ex :

https://eps.ac-versailles.fr/IMG/pdf/re_fe_rentiel-tir-a-la-sarbacane-niv-5.pdf

- Des propositions de formation émanant de nos partenaires (volley assis par la ligue IDF de volley)

– <https://eps.ac-versailles.fr/spip.php?article182>

- Des fiches pathologiques avec la définition succincte du handicap, les précautions à prendre, les conduites à tenir et des exemples d'adaptation

– Ex : https://eps.ac-versailles.fr/IMG/pdf/fiche-asthmatique-re_nove_e-2018.pdf

Ou <https://eps.ac-versailles.fr/IMG/pdf/fiche-syndrome-rotulien-2018.pdf>

Des mémentos pour :

⇒ accueillir des élèves en situation de handicap : https://eps.ac-versailles.fr/IMG/pdf/memento-accueillir-un-e_le_ve-en-situation-de-handicap-2017.pdf

⇒ les principes d'adaptation : <https://eps.ac-versailles.fr/IMG/pdf/principes-adaptation-eps-inaptitude-partielle.pdf>

⇒ des documents plus exhaustifs comme cette ressource : <https://view.genial.ly/5ea4286eda73ac0d8be9f44c>





Intégrer les élèves à BEP en EPS

GROUPE Ressource EPS Adaptée
Académie de Versailles



Les 4 profils les plus représentés:

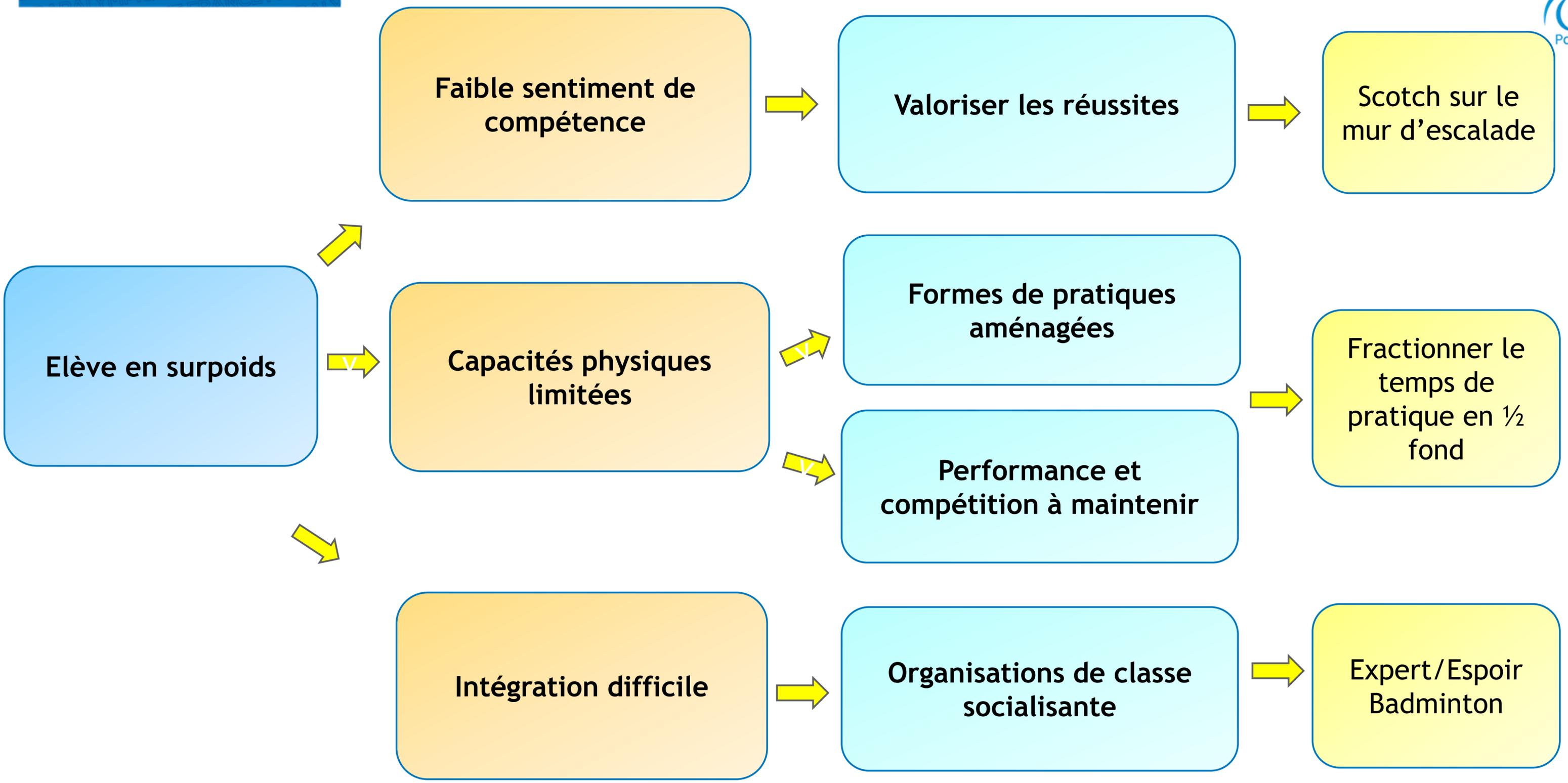
Elève en surpoids

Elève dyspraxique

Elèves avec troubles des apprentissages

Elèves asthmatique





Elève dyspraxique

Capacité neuro-développementales altérées

Langage pour décomposer le mouvement

Escalade:
Enoncer à haute voix les 5 temps de l'assurage

Contourner, éviter certains gestes

Tennis de table:
jeu en 2 dimensions

Baliser l'espace

Lancer: plot de couleur avec repère sur l'élève

Difficultés dans les vestiaires

Aider l'élève

Plus de temps, chaussures à scratch



Elève avec troubles des apprentissages

Dys: Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie

Echauffement: acquisition de vocabulaire spécifique
Jeu: Arrêt sur image

TDAH: Troubles des déficits de l'attention avec ou sans hyperactivité

Aides matérielles (sas, balle), consignes courtes, défis, tolérance

Trouble du spectre de l'autisme

Repère temporel, structurer l'espace, tutorat, accompagner la communication



Elève asthmatique



Conditions du milieu

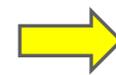
Bilan pré séance

**Echauffement continu
ou fractionné**

Séquencer les efforts

Adapter la pratique

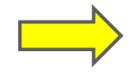
Responsabiliser l'élève



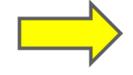
Réduire l'espace d'évolution en HB



Nouvel élève



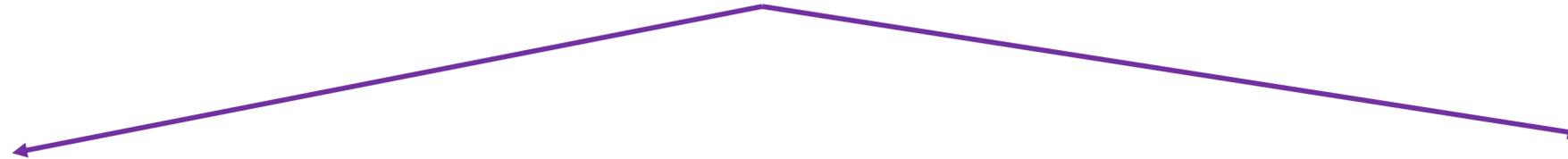
Maxime: PPS: retard de motricité fine et globale



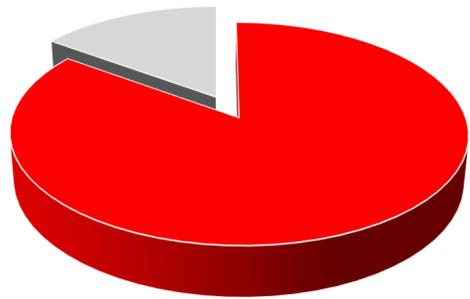
Comment adapter?



Deux situations différentes de mise en œuvre de l'EPS ou de l'activité physique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers:



Pas d'aménagement nécessaire.



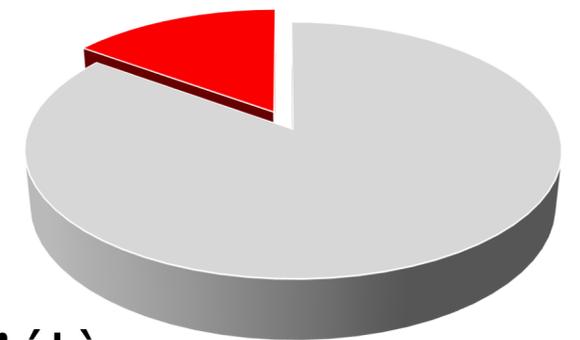
Très grande majorité des élèves en situation de handicap

Les élèves n'ont pas de difficultés à effectuer de l'activité physique ou de l'EPS (1^{ère} discipline d'inclusion scolaire).

Les difficultés peuvent relever de la compréhension des consignes mais le passage par le corps, le visuel et la possibilité de mimétisme facilitent la pratique.

Besoins d'aménagement/ compensation.

Situation minoritaire



Il s'agit essentiellement d'élèves relevant **de troubles sensori-moteurs**. Les aménagements doivent être indiqués dans le PPS de l'élève (lien avec les professionnels du soin).



Acteurs de la mise en œuvre des pratiques sportives pour les élèves à BEP:

	Dans les dispositifs et structures de l'Education nationale (droit commun)	Dans les structures sanitaires et médico-sociales
1 ^{er} degré	<p>Professeurs des écoles</p> <p>Appui possible d'intervenants extérieurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ETAPS - Educateurs sportifs certifiés (BPJEPS, BE, CQP...) dans le cadre d'un agrément correspondant aux indications sur la carte professionnelle 	<p>Educateurs sportifs des ESMS (souvent licence STAPS mention APAS) souvent en relation avec les comités départementaux Handisport et Sport Adapté</p>
2 nd degré	Professeurs d'EPS	
Personnels ressources	<p>Conseillers pédagogiques EPS et ASH</p> <p>IA-IPR EPS</p>	<p>CD Handisport et Sport Adapté</p> <p>Conseillers pédagogiques EPS et ASH</p>



Informations complémentaires:

- Les variables didactiques relèvent principalement de l'aménagement de l'espace et du temps: distance, nombre de mouvements... La mise en œuvre de signaux visuels ou sonores peuvent faciliter la compréhension des consignes. La guidance physique peut-être nécessaire.
- En cas de complexité importante ou questionnement, les membres de l'équipe de suivi de scolarisation de l'élève, notamment les professionnels médicaux ou para-médicaux, peuvent aider à la conception d'adaptations.
- Les circonscriptions ASH peuvent intervenir dans la formation universitaire STAPS mention APAS.





QUESTIONS REponses



ACTUALITES



ACTUALITES

EN 2023, FAITES LE
PARIS GAGNANT

BILLETTERIE
À PARTIR DE
10,99€

JE RÉSERVE MA PLACE

WEYERS

TAVARE MARTIN

PARIS '23

CHAMPIONNATS DU MONDE
DE PARA ATHLÉTISME

8 > 17 JUILLET | STADE
CHARLÉTY

WWW.WPAPARIS23.ORG

UPSILON CHÂTENAY-MALABRY

DIVISION 1 FOOT-FAUTEUIL

Handi Sport LABEL CLUB

Handi Sport CLUB Avenir

WEEK-END
FINAL
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE
FOOT FAUTEUIL

PRÉSENCE DES 10 ÉQUIPES DU CHAMPIONNAT !

17-18 JUIN 2023

U.S. METROPOLITAINE DES TRANSPORTS PARIS
10 AV. RAYMOND ARON,
92160 ANTONY

@UPSILONCM
WWW.UPSILON-CM.COM

swing one BY ONECORP STRONGER TOGETHER

Ville de Châtenay-Malabry

joblink Recruitment Solutions

ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR L'AS UPSILON

CMF, LENIR, Fondation d'entreprise Deloitte, ENEDIS, Splash, AXA, AXA Atout Cœur, Karine Salètes



Me contacter

Thomas URBAN



t.urban@france-paralympique.fr



07 62 99 19 87
